

# **DANS LA CONTINUITE DU 23 MARS, MOBILISONS-NOUS LE 1<sup>ER</sup> MAI POUR L'EMPLOI, LE POUVOIR D'ACHAT ET LES RETRAITES**

*Malgré une forte mobilisation le 23 mars dernier, le président de la République a déclaré qu'il ne changerait pas de cap et que toutes les mesures nécessaires avaient déjà été prises face à la crise.*

*Pourtant les difficultés touchant fortement les salariés demeurent, ce qui nécessite d'être encore plus nombreux le 1<sup>er</sup> mai pour être enfin entendus.*



## **Donner la priorité au maintien des emplois**

- Notre département n'est pas épargné par les licenciements : SAH Leduc à Ligné, Bobcat à Pontchâteau, Aviatube à Carquefou...
- Les employeurs du privé, doivent privilégier l'emploi stable, notamment en investissant dans la formation professionnelle et en ayant recours au chômage partiel là où des difficultés économiques persistent. Toute mesure à prendre dans l'entreprise en termes d'emplois et d'organisation du travail doit être discutée avec les représentants des salariés.
- Les salariés du public doivent être partie prenante des évolutions à apporter en termes de missions et d'organisation des services publics. La politique aveugle de suppressions d'emploi et de recours aux emplois précaires dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques doit cesser.

## **Améliorer les salaires et le pouvoir d'achat, réduire les inégalités**

- Dans notre département, de nombreux conflits voient le jour autour du pouvoir d'achat. C'est notamment le cas des entreprises Airbus, Ikéa, Crown...
- Dans les branches, les entreprises, les fonctions publiques, les négociations salariales doivent assurer le maintien du pouvoir d'achat et la réduction des inégalités.
- Les allègements de cotisations sociales doivent être ciblés et conditionnés aux politiques d'emplois et de salaires.

## **L'avenir des retraites : un choix de société**

- Emploi, conditions de travail, niveau de salaire ont des conséquences directes sur les équilibres des régimes de retraite et sur le niveau des pensions.
- Les seuls éléments de la réforme proposée restent le recul de l'âge légal de départ à la retraite et l'allongement de la durée de cotisation dans un cadre budgétaire constant : ceci n'est pas acceptable.
- La CFDT a pour ambition une remise à plat du système pour lutter contre les inégalités, pour la sauvegarde des retraites par répartition et pour une meilleure lisibilité et compréhension par les salariés.

## **MANIFESTATIONS À :**

**10 h 00 à Saint-Nazaire, au Ruban Bleu**

**10 h 30 à Nantes, place du Commerce**

**10 h 30 à Châteaubriant, place de la Mairie**

**10 h 30 à Ligné au Rond Point du Super U**